2e Année.— N° 56 QUINZE CENTIMES — PARIS, VINGT CENTIMES Dimanche 27 Février 1870

LA MASCARADE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS
LYON
Un an. . . 8 fr.
Six mois. 4 fr.

Les Annonces se traitent de gré à gré.

ABONNEMENTS
DÉPARTEMENTS
Un an. . . 10 fr.
Six mois . 5 fr.
ETRANGER
Un an. . . 12 fr.

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES
S'adresser à l'imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Samedi prochain, 5 Mars, la MASCARADE publiera en numéro spécial

LE MARDI-GRAS

DE LA FRANCE

BONIMENT.

Eh mon Dieu oui, il faut dissoudre la Chambre!

Mais cela est clair comme la lumière du grand soleil, indiscutable comme les lois de la gravitation, et il nous fait peine de voir user tant d'encre, de papier et de salive pour ergoter autour d'un problème dont la solution s'impose d'elle-même au point de crever les yeux de tous les quinze-vingt réunis.

Dissoudre la Chambre! c'était la première mesure à prendre, le premier acte à faire, la première résolution à mettre à exécution pour un cabinet arrivant avec des prétentions libérales et parlementaires.

Car enfin cette Chambre, cette majorité, elle est plus illibérale, plus réactionnaire, plus intolérante que jamais ne fut majorité.

Elle est composée presqu'exclusivement de députés officiels pour lesquels on a usé de manœuvres électorales à faire rougir un pique-feu.

Elle a horreur de la liberté de la presse qu'elle fourre en prison, de la liberté de la tribune qu'elle étouffe sous ses aboiements;

Elle n'applaudit que lorsqu'on parle de force, elle fait risette au mot sergent de ville, elle se pâme de joie devant les trois sommations.

Et voilà, voilà avec quel instrument façonné par M. Forcade de la Roquette, avec quel outil on veut transformer l'empire autoritaire en empire libéral!

Je ne sais si cela vous produit cet effet, mais par moment, devant la marche, devant les actes du ministère Ollivier, il nous arrive de nous frotter les yeux et de nous dire : — Voyons, voyons, est-ce nous qui distinguons mal, est-ce nous qui regardons de travers, est-ce nous qui perdons la tête? — Car vraiment il n'est pas possible que des hommes qui ont la prétention de gouverner les autres, et de les bien gouverner s'il vous plaît, se livrent à une pareille consommation, à une semblable orgie d'illogismes, d'inconséquences, de solécismes, de barbarismes et de fautes d'orthographe contre la simple et benoite raison, contre le plus vulgaire sens commun.

Certes, personne moins que nous ne se fait d'illusion sur la politique, nous savons ce qu'elle vaut, aujourd'hui comme dans tous les temps; nous savons qu'il ne faut attendre d'elle ni sincérité, ni moralité, ni bonne foi.

Nous n'ignorons pas que c'est une farce de foire, une jonglerie pitoyable où les boules de cuivre, les assiettes et les couteaux sont remplacés par des serments, des convictions et des principes; — et si nous avions le moindre doute à ce sujet, il suffirait pour le faire évanouir de la réapparition sur la scène de MM. Guizot et Odilon Barrot, ces ruines de la royauté de juillet, sur lesquelles on veut échaffauder un système nouveau.

Oui, nous savons tout cela; — mais vous, sarpejeu, qui jouez la pièce, vous le premier rôle de la parade, ayez au moins l'habileté de tromper les badauds et de leur faire croire que la comédie est vraie. Ayez au moins l'adresse du prestidigitateur et de l'équilibriste; que la muscade ne vous reste pas dans les doigts, que l'assiette tournante ne vous retombe pas sur le nez, et que les nigauds ne vous éclatent pas de rire en pleine figure!

Après la série de contradictions, de mesures bizarres et de résolutions incompréhensibles que nous voyons défiler depuis tantôt deux mois;

Après les poursuites contre Rochefort, après les arrestations préventives contre les auteurs d'un complot imaginaire;

Après la circulaire sur la presse accordant toute immunité aux délits *d'opinion*, après le jugement condamnant M. Delescluze à *treize mois de prison* précisément pour un délit d'opinion;

Il est permis de douter de la complète lucidité d'esprit et d'intelligence du chef du cabinet parlementaire.

Cependant si une faible lueur de saine raison et de simple logique veille encore dans son cerveau, — nous lui dirons sans vivacité, sans passion, sans emportement et avec ce calme qu'inspire la force du sens commun :

Il faut dissoudre la Chambre, parce que sa majorité ayant été composée pour les besoins d'un ministère autoritaire, — cette majorité ne peut pas soutenir un ministère parlementaire, ou soit disant tel, — si bien que vous n'obtenez son approbation, qu'en imitant, qu'en copiant servilement les ministres autoritaires qui vous ont précédé (Voir Mazas et la sixième Chambre).

Il faut dissoudre la Chambre, parce qu'obtenir d'elle des mesures libérales est aussi impossible que de faire pondre des œufs par un singe, fût-il Jocko, ou de faire pousser des feuilles sur un barreau de chaise.

Il faut dissoudre la Chambre, parce que du moment qu'on a destitué des préfets coupables seulement d'avoir manœuvré l'élection des députés actuels, — il est ridicule, illogique, insensé de conserver les députés nommés par les soins de ces préfets.

Il faut dissoudre la Chambre, parce que la majorité déjà nommée n'a aucune sympathie pour votre personne et vos idées. Elle vous accepte comme ministre de l'empereur, comme très fidèle sujet et très humble serviteur du souverain, ainsi que vous mettez en bas de vos propositions, comme l'homme revêtu des galons impériaux, — voilà tout.

Il faut dissoudre la Chambre, — et ceci vous touche de plus près, — parce que si vous ne prenez pas les devant il ne se passera pas trois semaines qu'elle ne vous jette votre démission entre les jambes.

M. Clément Duvernois, le porte-plume de l'empereur, le dit à qui veut lire le *Peuple français* :

Et c'est mourir deux fois que mourir de sa main.

Jacques BARBIER.

FEUILLETON DE LA MASCARADE

Guide de poche à travers Lyon

A L'USAGE DE NOTRE NOUVEAU PRÉFET.

—

Monuments.

Dans le but de faciliter à M. Sencier, l'étude des monuments remarquables de notre ville, nous avons classé ces monuments en diverses catégories, de la façon suivante : *Monuments civils, monuments religieux, monuments légendaires, monuments militaires, monuments artistiques, monuments somptuaires ou temples du plaisir, monuments utilitaires, monuments insalubres, et monuments funéraires.*

Monuments civils.

L'Hôtel-de-Ville, place des Terreaux, bâti sous Louis XIII, chef d'œuvre de Simon Maupin. Une merveille d'architecture. Ne contenait autrefois que les bureaux de la municipalité. Est occupé actuellement par l'administration préfectorale qui y est beaucoup moins commodément installée que dans l'ancienne préfecture, démolie depuis... *Vaisso consule*. Sert également à loger le préfet, — dont les appartements sont encadrés dans une cage de verre dépoli, rappelant vaguement une cloche à melons, — ainsi que messieurs les secrétaires généraux. A enfin l'honneur de recevoir leurs majestés l'empereur, l'impératrice et le prince impérial, pour lesquels on a orné, meublé, tapissé, peinturluré un petit pied à terre, dont le coût est de trois ou quatre cent mille francs sortis de notre poche, bien entendu.

Aussi de temps en temps quand les lyonnais sont bien sages, on leur permet de regarder les meubles.

Le Palais Saint-Pierre, place des Terreaux toujours. Construit par Royé de la Valfenière, siècle de Louis XIV, complété par Desjardins, siècle de Napoléon III. Ce dernier architecte n'avant eu qu'une aile à ajouter, a trouvé le moyen de la mettre de travers. C'est ce qu'il y a de plus remarquable dans son œuvre.

Ancien couvent des dames de Saint-Pierre. Actuellement musée de peinture, de sculpture, de géologie, d'histoire naturelle, académie, société protectrice des beaux arts et belles-lettres, — idem des animaux. Expositions d'horticulture, cours de facultés et autres, conférences d'orateurs des deux sexes dans l'ancienne salle à manger du couvent, où le silence était de rigueur. Que les temps sont changés!

Lycée de Lyon, quai de Retz. (Martel-Ange, architecte, ne pas confondre avec Michel). Ancien couvent de Jésuites. Aujourd'hui siège de l'enseignement universitaire. Pas gai du tout. — Fenêtres barraudées, grillées, on dirait d'une prison. Bibliothèque de la ville. Salle immense, 200 mètres de long sur 100 de large. A peine suffisante néanmoins pour contenir l'Histoire de Lyon de M. Montfalcon, bibliothécaire en chef.

Les *Six Mairies* des six arrondissements. — Rien de monumental si ce n'est le dévouement de messieurs les six maires et de leurs adjoints.

Monuments religieux.

Eglise Saint-Jean, place du même nom. Primatiale. Acte de naissance : fin du XIIe siècle. Œuvre de beaucoup d'architectes dont le dernier M. Desjardins déjà nommé, l'a surmontée d'un toit de grange. Abside fort remarquable. Vous plairait-il d'un peu de description technique? Le triforium aux arcs semi-circulaires se déroule autour du chœur, va suivre les contours du tranceps et après un changement de style achève d'entourer l'édifice. — On voit dans les murs des arcatures aveugles s'amortissant en trois grands lobes. Au bas des murs, pilastres cannelés, à chapiteaux sculptés séparés entre eux par deux arcatures réunies en encorbellement... assez n'est-ce pas?

Regarder l'horloge mécanique de Lippius de Bâle : un coq qui bat des ailes pour annoncer l'heure, des automates formant des scènes religieuses, un calendrier perpétuel, un calendrier ecclésiastique, etc. M. Sencier pourra moyennant une faible rétribution faire mouvoir devant lui tous ces rouages compliqués.

Eglise Saint-Nizier. — Style gothique très pur, sauf le portique attribué à Philibert Delorme, et sauf encore les marchandes de poulets, de cordes de bimbloteries et d'objets divers qui logés au rez-de-chaussée extérieur du temple sont peu faits pour inspirer un recueillement religieux.

Eglise Saint-Bonaventure. — Vieille église des Cordeliers. Fort intelligemment réparée par M. Benoit, — même observation que pour la précédente en ce qui concerne l'occupation du pourtour. Seulement les marchands de volaille sont remplacés par des fripiers et des ressemeleurs de bottes.

Eglise d'Ainay. Agée de seize cents ans. Possède deux colonnes du temple d'Auguste, coupées en quatre. Peintures de Flandrin (Hippolyte). On montre dans les caveaux une sorte de niche à chien qui aurait été le cachot de sainte Blandine vierge et martyre, mais non mère de sept enfants comme sainte Eulalie. Se méfier : — Quelque maigre que fut sainte Blandine, elle n'a jamais pu entrer là-dedans.

Eglise de Fourvières construite. Petite chapelle dix fois trop petite pour contenir le nombre des pélerins. Remarquer à l'intérieur des *ex-voto* ultra-cocasses; clocher qui rappelle trop une pièce de patisserie montée.

Eglise de Fourvières à construire. Consulter les plans et devis de M. Baussand architecte. Il ne manque qu'une chose : — l'argent. Quelle drôle d'idée par exemple, d'avoir tenu à conserver le clocher.

Temple Juif, quai Tilsitt. Réduction du temple de Salomon. — Grille de fer fort bien ouvragée.

Temple des Protestants, place du Change. — *Fecit* Soufflot. — Ce monument se trouvant précisément en face de l'église Saint-Nizier, de l'autre côté de la Saône, le pont Nemours qui fait communiquer les deux rives a été construit complètement de travers. — De plus on a laissé élever devant l'église Saint-Nizier en pleine façade, une superbe maison que son propriétaire M. Blanchon digne émule de Mlle de Cuzieux, a fait peindre en rouge sang de bœuf. — Tous les étrangers qui viennent à Lyon, se pâment d'enthousiasme devant l'admirable disposition et la savante harmonie de ce temple, de cette église, de ce pont et de cette maison peinte en rouge.

Grand Séminaire. Le grand séminaire construit par M. Desjardins, toujours, joint au désavantage d'être un informe ramassis de moëllons, le désagrément d'être fort mal distribué intérieurement. L'architecte y a perdu sous prétexte de greniers, un espace assez grand pour faire manœuvrer plusieurs régiments de cavalerie. — On pourrait au besoin les substituer à la place de Bellecour pour les manœuvres militaires.

Monuments légendaires.

La Tour de la Belle-Allemande — d'où l'épouse infortunée non moins qu'infidèle du seigneur Brunold, enfermée dans une chambre dont *les fenêtres étaient murées*, correspondait par signes

DÉFILÉ DE LA SEMAINE

La monnaie pontificale fait toujours parler d'elle. Plus moyen de se défaire de l'effigie de Pie IX. Les administrations, les banques, les bureaux de tabac, les chemins de fer, *les églises*, tout le monde la refuse avec enthousiasme, et je gage que le denier de St-Pierre lui-même n'en veut point.

Il y avait encore le Théâtre des Variétés qui l'acceptait, mais voilà M. Lamy qui se plaint dans tous les journaux de trouver pour 880 francs de monnaie papale sur une recette de 1,200 fr. M. Lamy devrait être pourtant le dernier à se plaindre,—il joue *les Brigands*, et tout naturellement on paie sa place en fausse monnaie.

Il n'est pas de jour du reste que ces malheureuses pièces Pie IX ne donnent lieu à des incidents, à des discussions et à des disputes de tous genres. Voici un fait entr'autres qu'on nous rapporte : Un monsieur entre dans un bureau de tabac, choisit un londrès et dépose un franc pontifical sur le comptoir.

Après quelques difficultés, la marchande prend la pièce, et en rendant sa monnaie glisse une pièce de cinquante centimes non moins pontificale.

Le monsieur n'a jamais voulu l'accepter. Voilà qui est compris.

Sérieusement, le gouvernement ne va-t-il pas prendre des mesures pour faire cesser cette mauvaise plaisanterie.

Pourquoi avoir toléré jusqu'à ce jour la circulation de la monnaie papale, pour ensuite l'interdire brusquement, sans que les intéressés aient un délai déterminé afin de s'en débarrasser, comme cela se fait toujours ?

On nous assure d'autre part que certains banquiers de notre ville auraient reçu une commission de six pour cent pour l'introduction de cette monnaie. Si le fait est vrai, et si ces messieurs sont connus, ne serait-il pas juste et logique de les contraindre à reprendre toutes les pièces dont ils ont inondé notre ville et rempli nos poches ?

Dans tous les cas, nous avons à Lyon un honorable marchand de soie, notoirement connu comme le banquier du St-Père.

Nous aimons à croire que ce négociant consentirait sans peine à échanger la monnaie romaine contre de l'argent ayant cours, puisqu'il est le représentant officiel, à Lyon, des intérêts financiers du gouvernement pontifical.

Pas de chance avec ses représentants, le département du Rhône : les officiels font de bons dîners un peu partout sans accrocher la plus petite indigestion, et les deux irréconciliables sont malades, l'un à Cannes, l'autre à Paris.

Heureusement pour MM. Raspail et Bancel, leurs électeurs sont moins grincheux que ceux de Gambetta, auquel on ne permettait pas, il y a quelque temps, la moindre indisposition.

Nos mœurs politiques se radoucissent.

Prière à celui de nos lecteurs qui adresse chaque semaine *la Mascarade* à M. Philippe Arnaud, commissaire de police à Marseille, de vouloir bien cesser ces envois, car M. Arnaud refuse régulièrement tous les numéros, qui reviennent dans nos bureaux.

Aussi quelle drôle d'idée d'envoyer *la Mascarade* à un commissaire de police !

La fête de l'Alcazar en l'honneur de l'anniversaire de la République s'est passée fort tranquillement.

La *Marseillaise*, chantée par un artiste, n'a pas même été reprise en chœur par les assistants, sur les conseils de M. Andrieux, qui avait exhorté le public à la plus grande modération, afin de ne pas donner prise aux critiques des gens timorés et aux dénonciations du *Courrier de Lyon*.

Il est bon, en effet, que le mot République ne sonne pas aux oreilles de beaucoup de gens comme synonime de désordre et d'émeute.

On nous demande ce qu'est devenue une petite fille habitant le cours Lafayette, que le commissaire de police du quartier a dû soustraire, il y a quelques mois, aux mauvais traitements d'une mégère, sa grand'mère, qui la martyrisait du matin au soir.

On nous assure que l'enfant est morte à l'hospice de la Charité, à la suite des souffrances qu'elle a endurées.

La grand'mère vit tranquille chez elle et se porte bien.

Lyon vient de courir un grand danger.

Don Carlos, descendu à l'hôtel de Lyon, a failli s'emparer de notre cité par un coup-de-main.

Heureusement M. Sencier veillait, et après un combat sans effusion de sang, Don Carloz a pris un billet pour Genève, avec armes et — bagages.

M. Frédéric Morin est le conseiller général du Rhône, désigné par le sort, pour faire partie de la Haute-Cour qui doit juger Pierre Bonaparte.

A ce propos un mauvais plaisant a dit :

Si l'on envoie le cousin de l'empereur à Tours, la patrie des pruneaux, bien sûr qu'il sera relaché.

Louis Veuillot prétend que l'ex-frère Hyacinthe, présentement abbé Loyson, est tout simplement une huître.

Aussi ne l'appelle-t-il plus que *la baie* de Cancale.

HECTOR PÉRIÉ.

DERNIÈRES NOUVELLES DU COMPLOT

Il est certain que la Justice tient enfin les fils du ténébreux complot ourdi contre la famille impériale.

Voici le plan de cette machination odieuse dont le but coupable était d'enlever un souverain à l'amour de son peuple.

Les conjurés, au nombre de deux cent cinquante, coiffés de chapeaux pointus et couverts d'un manteau couleur de muraille, pour n'être pas remarqués eu passant sur le boulevard, — devaient pénétrer dans les Tuileries par un canal souterrain aboutissant à la Seine. Ce canal, construit sous la régence de Catherine de Médicis, servait à cette grande reine pour se débarrasser des gens dont la figure lui déplaisait.

Une fois dans le palais, les deux cent cinquante conjurés arrivaient en chantant *la Marseillaise* dans la chambre de Napoléon III, le bâillonnaient rapidement, faisaient la même opération dans la chambre de l'Impératrice et dans celle du Prince impérial, et emportaient leurs trois victimes jusqu'à un paquebot à vapeur des Messageries impériales frété à cet effet.

De là, voile sur l'Amérique, où les conjurés devaient fonder une association commerciale, pour montrer la famille impériale en public, moyennant un schelling, soit vingt-cinq sous par personne.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'infamie d'un semblable projet, qui n'avait pas même l'excuse de la passion politique, puisqu'il était basé sur une odieuse spéculation.

Monsieur Lecoq.

P.-S. — Il est question de découvrir prochainement un autre complot organisé dans des conditions non moins épouvantables. Seulement, on n'est pas bien d'accord sur les gens qui en feront partie.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

NOTRE PAUVRE ARGENT !

Pensez-vous quelquefois à ce qu'on en fait ?

M. F. Varambon, membre du Conseil général du Rhône, nous a adressé, il y a quelques jours un volume contenant une série d'études sur les finances de notre bonne ville, — et vrai, c'est à vous dégoûter de payer des impôts, quand on voit de quelle façon on administre *notre pauvre argent !*

Nous n'avons pas l'intention d'analyser tout l'ouvrage de M. Varambon, car malgré la précision et la lucidité qu'il y a apportées, ces examens de budget, ces études de chiffres sont peu récréatifs et présentent une aridité qui vous laisse une certaine lourdeur de tête. Néanmoins il nous plait de présenter à nos concitoyens trois ou quatre exemples bien faits pour les édifier sur l'habileté, la régularité et la prévoyance avec lesquelles depuis dix-huit ans le Conseil *dit* municipal, manipule *notre pauvre argent*.

La ville de Lyon a des *recettes extraordinaires* ce qui ne veut pas dire des recettes considérablement abondantes, mais uniquement des recettes qui ne sont pas les mêmes que les *recettes ordinaires*.

Dans ces recettes extraordinaires figurent notamment :

Une imposition extraordinaire de 15 centimes additionnels.

Et une surtaxe non moins extraordinaire de 1 fr. 50 par hectolitre de vin.

Or vous allez voir avec quelle admirable régularité on emploie ces ressources extraordinaires.

L'imposition des 15 centimes additionnels a été autorisée par une loi du 22 juin 1854 pour 15 *années*, et dans le but de subvenir au service d'un emprunt de 10,345,000 fr. contracté par la ville pour l'ouverture de la rue Impériale.

Cette perception extraordinaire de 15 centimes autorisée pour 15 ans seulement, devait donc d'une part, *prendre fin en* 1869, d'autre part, et d'après les termes formels de la loi, être affectée entièrement, intégralement, soit au service des intérêts, soit à l'amortissement de la dette de dix millions et tant.

Eh bien, non seulement cette perception n'a pas pris fin en 1869, mais elle n'est pas même employée toute entière, — vous lisez bien, pas *même employée au service* de la dette en question, à laquelle elle appartient.

Ainsi dans le budget de 1869, les 15 centimes additionnels ont produit :	728,000
Vous croyez bonnement que ces 728,000 fr. vont s'imputer d'autant sur les intérêts et le capital de la dette en question : pas du tout. Il n'y sont affectés qu'à concurrence de :	602,000
Différence :	126,800

Employés à diverses autres dépenses suivant le bon plaisir de la commission municipale.

Quant à l'observation de la loi... Mazette ! *Notre pauvre argent* !

Arrivons à la surtaxe de 1 fr. 50 par hectolitre de vin.

Cette surtaxe autorisée le 26 juin 1861 devait être affectée spécialement au remboursement d'un emprunt, toujours, de 4,600,000 f. destinés aux travaux à faire contre l'inondation.

Par conséquent, une fois la dette payée, la surtaxe devait disparaître. Ceci est clair, net, irréfutable.

Or, aujourd'hui la dette est éteinte, la dette n'existe plus, cela résulte du rapport de M. Bruneau. — eh bien, la surtaxe subsiste, la surtaxe demeure et ne se rend pas. Et nous continuons, mes frères, à payer extraordinairement un franc cinquante par hectolitre de vin que nous buvons, — pourquoi ?

Pour payer une *dette qui n'existe plus* !

C'est là où la chose devient de plus en plus extraordinaire !

Maintenant savez-vous ce que nous coûte par an ces trente sous, savez-vous ce nous sortons de notre poche pour cela !

---

avec son amant plongé dans les cachots du chateau de Pierre Scize. Le malheureux chevalier, ayant réussi à s'échapper, traversa la Saône à la nage, — le pont de Serin n'était pas encore construit, — et déjà il approchait de la tour, quand les gardes de Brunold le transpercèrent de mille coups...

Nous sommes les carabiniers,
La sécurité des foyers.

La *Tour Pitrat* — construite par un monsieur Pitrat, dans le but de voir entrer les sardines dans le port de Marseille (sic), — convertie plus tard en restaurant. On y voyait entrer des sardines, mais dans des boîtes de fer blanc.

La *Maison des Trois-Voleurs*, place de l'Impératrice. Ainsi nommée, nous n'avons jamais pu savoir pourquoi.

Monuments militaires.

Caserne de la Part-Dieu. de Serin, des Collinettes, etc. *Fort de la Vitriolerie, fort Lamothe, fort St-Irénée, fort St-Jean*, école de tambours, *fort des Charpennes, de Pierre Scize, de Loyasse, de la Duchère, de Montessuit* et d'autres.

Tous ces monuments d'une uniformité architectorale parfaite, ont le précieux avantage de rappeler à chaque instant aux lyonnais, les féconds et utiles travaux de la paix.

Les *Façades de Bellecour*. Mot profond de Napoléon Ier, qui en avait ordonné la construction, — rapporté par M. Adrien Peladan : *Quelles sacrées casernes m'a-t-on f.... là !*

L'*Hôtel du général ou du maréchal*, rue de Boissac, modeste dans sa simplicité. Un souvenir. Le maréchal Certain de Canrobert, dont la noblesse remonte aux Croisades, ainsi que chacun sait, se trouvait atrocement logé dans cet hôtel qui lui rappelait de trop loin le chateau de ses pères.

— Comment s'obstinait-il à répéter à la fille du maréchal de Castellane : comment votre père a-t-il pu demeurer tant d'années dans une pareille baraque ?

— Mon Dieu, maréchal, mon père était sans doute de *trop bonne maison*, pour s'apercevoir qu'il logeait dans une baraque.

Monuments artistiques.

Nous n'avons pas hésité à classer sous ce titre quelques monuments qui par l'élégance de leurs formes, l'harmonie de leurs proportions et le bon goût qui a présidé à leur construction, méritent réellement une mention spéciale.

Le *pont tubulaire* sur la Saône.

La *manufacture* des tabacs.

Le *monument expiatoire des Brotteaux*.

Monuments somptuaires.

OU TEMPLES DU PLAISIR.

Le *Grand-Théâtre* depuis théâtre-impérial, surmonté de huit muses parce qu'il n'y avait pas de place pour la neuvième. Architectes Chenavart, Pollet, et Dardel. Cout 4,691,963 fr. 03 c. C'est cher pour un monument massif où l'élégance fait absolument défaut, et la commodité encore bien davantage. M. Dardel auteur de l'aménagement intérieur qui existe actuellement, — devait d'après les journaux, arranger si bien les choses que non seulement on circulerait à l'aise, mais encore que les spectateurs auraient assez d'espace *pour loger sous les banquettes leur parapluie et leur chapeau* (historique). Amère dérision ! Que M. Sencier essaye pour voir, de se promener entre les rangs des fauteuils d'orchestre. De plus les trois quarts des spectateurs des premières galeries ne voient absolument en fait de spectacle que le dos du monsieur ou de la dame placés devant eux. Même observation pour les loges.

Palais de l'Alcazar. Rien des rois Maures. Belle salle. Légèrement malpropre pour le moment.

L'*Eglise des Jésuites* qui avec ses colonnes multicolores, son ornementation coquette et un lustre au milieu, ferait un charmant local pour café-concert.

Monuments utilitaires

Le *Marché-Couvert* moins grand sans doute, mais d'une construction plus élégante que les Halles centrales de Paris. — Vente de denrées alimentaires de tous genres : Viande de cheval, poissons, légumes variés, etc.

L'*Antiquaille, vulgo, Château-Floquet*, qui malgré des locaux assez vastes, est impuissant à contenir tous les toqués de notre ville. C'est pourquoi en voit tant se promener par les rues.

L'*Entrepôt des liquides*.

Les *Colonnes vespasiennes* et autres petits établissements de commodité publique dont le nombre aurait lieu d'être considérablement augmenté.

Si M. Sencier se promène dans certains quartiers de notre ville, absolument privés de ce genre de monuments, il pourra constater par lui-même combien le besoin s'en fait impérieusement sentir.

Monuments insalubres.

Le *Palais de-Justice*, style grec *bâtard*. Façade prétentieuse. Flancs déplorables. Tribunaux civils, criminels et correctionnels. Magistrats, procureurs généraux, impériaux et substituts. On n'a que l'embarras du choix.

Palais de la Bourse. Le chant de cygne de M. Dardel. Une salade de tous les styles. Ressemble plutôt à une riche maison bourgeoise qu'à un vrai monument. Néanmoins vestibule qui ne manque pas de majesté. Grand déplumage de pigeons.

Hôtel de police, rue Luizerne. Retraite de beaucoup de gens empoignés qui ne le sont certainement pas par les merveilles de son architecture.

Monuments politiques.

Une douzaine de boîtes de scrutin en sapin, dont la valeur moyenne est de deux francs cinquante centimes.

Monuments d'inutilité publique.

Les *Octrois*.

Monuments funéraires.

L'*Hôtel-Dieu*, fondé par Childebert et Ultrogothe, bâti par Soufflot, plusieurs siècles après. Façade grandiose, dôme majestueux. L'Hôtel-Dieu a d'autant plus de raison d'être compris parmi les monuments funéraires, qu'il contient l'Ecole de médecine.

L'*Hôpital de la Croix-Rousse*. Fort élégant, fort bien aménagé à l'intérieur, mais pas solide du reste, dit-on.

Hôtel de la Monnaie. — Ironie amère pour Lyon. Occupé actuellement par des religieuses. Nous n'avons plus, hélas ! d'argent à y mettre. La monnaie y est remplacée par des prières. Pourtant, suivant le vieux dicton : Depuis l'administration Vaisse, notre ville a plus besoin d'argent que de prières.

Le *Mont-de-Piété* ou *ma tante*, ou *le clou*, le tombeau des montres, des bijoux et des habits.

La *Prison St-Joseph. Memento quia...* Souviens-toi que tu n'es que journaliste et qu'à St-Joseph tu peux retourner.

Le *Cimetière de Loyasse*.

Les *Abattoirs*.

La *Morque*.

La *Guillotine !*

NOTA.— Ce dernier monument n'est pas visité tous les jours.

(*A suivre*).

L. LECLAIR.

La bagatelle de *neuf cent cinquante mille francs!*

Notre pauvre argent!

Autre chose.

En mai 1859 la ville est autorisée à acheter le péage des ponts sur le Rhône, et elle contracte à cet effet un petit emprunt de dix millions tout ronds, remboursables en 69 ans.

Le service annuel de l'emprunt, intérêts et amortissement, est fixé à 535,000 fr. Très bien.

En août 1860, l'empereur nous fait une visite et à titre de gracieux souvenir, décrète l'affranchissement immédiat du péage: puis pour que le cadeau n'ait pas trop l'air d'être fait de *notre poche*, l'Etat gratifie la ville d'une subvention de 5,100,000 fr., payables par annuités de six cent mille francs : 600,000

Le service de l'emprunt étant de 535,000

Il y avait par conséquent en plus 165,000

Que pensez-vous qu'on ait fait de cet excédent! Le porter, bien entendu à l'actif de la comptabilité spéciale des ponts, et amortir d'autant la dette de dix millions.

Vous n'y êtes pas, mais là pas du tout.

Cet excédent de 165,000 fr. *qui appartenait à l'opération* du rachat des ponts, qui d'après les règles les plus éléméntaires du bon sens, et, disons-le, de l'honnêteté, ne pouvait être détourné, cet excédent de 165,000 ayant produit en 1866 un reliquat de 400,000 fr., la commission municipale a cueilli les 400,000 fr. dans la caisse des ponts pour les porter dans la colonne des *recettes extraordinaires*.

D'où il suit que cet argent destiné au rachat des ponts, sert maintenant à payer les autres dépenses de la ville, telles que l'allocation supplémentaire de 8,000 fr. aux conseillers généraux, ou bien encore les frais de réception de l'Impératrice et du Prince-Impérial.

Ces détournements, quand il s'agit d'une administration, s'appellent innocemment *des virements*.

Quand il s'agit d'un particulier cela prend un nom plus sévère.

Continuons, voulez-vous!

Lorsqu'on veut connaitre exactement la situation financière de notre cité, il ne faut pas aller regarder le budget ordinaire, — fi donc! Tout y est admirablement en règle, et l'on trouve toujours un petit excédent.

Mais où il faut mettre le nez et les lunettes, c'est dans le *budget supplémentaire* qui fait son apparition à la fin de l'exercice.

Le budget supplémentaire le plus cocasse est sans contredit celui de 1867.

En cette année de grâce, nous avions un budget ordinaire annonçant en :

Recettes	12,286,072 f. 93 c.
Dépenses	12,285,215 71
Excédent	857 22

C'est charmant.

L'année s'écoule, vlan! voilà le budget supplémentaire, supplémentaire vous lisez bien : 12,490,281 fr. 24 c., *supérieur* par conséquent au budget des dépenses ordinaires.

Que pensez-vous de ce *supplément*?

Mais attendez, — à côté il y a un supplément de recettes, treize millions et tant; seulement, seulement, dans ces treize millions figure un *emprunt de huit millions*!

Donc on comprend comme *recette* un *déficit* de *huit millions*.

N'est-ce pas merveilleux, féerique, magique?

Ce qu'il y a de plus curieux dans tout cela, c'est que la Commission municipale ne sait pas même faire une règle d'intérêt, — de sorte qu'on se demande ce qu'il faut admirer le plus de sa naïveté ou de son aplomb.

M. Varambon en donne un exemple frappant.

Dans son rapport sur le budget de 1869, M. Bruneau établit que notre dette, au 1er janvier 1870, s'élèvera à 61.834,847 fr. négligeons les centimes, bah! — primes non comprises.

Le service annuel de cette dette, ajoute M. le rapporteur, est de	4,929,963 f.
dans lequel l'amortissement figure pour	2,700,000
Reste pour les intérêts . .	2,229,963

Mais ce chiffre d'intérêts suppose un capital de dettes de 44,599,261 francs *seulement*.

Or vous avouez que la dette réelle est de plus de soixante millions!

Voyons, qui trompe-t-on ici?

Résumons-nous. D'après M. Varambon, la situation actuelle et réelle de la ville, sans virements, sans jeux de chiffres, sans erreur d'intérêts, est la suivante :

Les dépenses ordinaires s'élevent chiffre rond à onze millions, ci	11,000,000 f.
Les recettes ordinaires, chiffre rond toujours, à neuf millions, ci.	9.000,000
Différence deux millions, ci .	2,000,000

Et pour remplir ce vide, pour combler ce trou nous sommes obligés de subir deux millions d'impositions *extraordinaires* qui, ainsi que leur nom l'indique, ne devaient être perçues que *temporairement*, mais qui de renouvellement en renouvellement, finiront par devenir des impôts forcés à perpétuité.

Nous pouvons prendre le bonnet vert.

Maintenant que la Commission municipale rende le dernier soupir, qu'on la porte en terre et qu'on grave sur sa tombe pour épitaphe :

Notre pauvre argent!

Jacques BARBIER.

PROMENADE AU SALON

3e article (1).

Emile Breton.

Une Blanchisserie sur la Souche (N° 157.

Les charpentiers et les commissionnaires de la Société ne se sont pas lassés de transporter le tableau de M. Breton, de la première salle à celle du fond, et de celle du fond à la première, sans jamais penser à s'arrêter au milieu de la grande salle où était sa véritable place. M. Breton est cependant un des grands artistes de Paris qui veulent bien envoyer fidèlement à nos expositions, et son œuvre est une des plus remarquables du salon de cette année. Quelque lourdeur, quelque dureté, mais quelle transparence dans le ciel et dans les eaux! L'air baigne et approfondit la perspective, et sentiment comme composition sont nobles et vrais.

Bellet du Poizat.

Dunes en Hollande (N° 76)
La Meuse à Dordrecht (N° 77).

Voyez sous les souffles contraires
Des vents hollandais trop malins,
Tourner nuages, flots et terres
Comme les ailes des moulins.

Des seigneurs à bagues, à dagues,
Il fut le peintre artificiel.
Aujourd'hui des vagues, des vagues!
Tout est vague, flots, terre et ciel.

Pierre Sallé.

Vignerons au Pressoir (N° 683).

Un des bons tableaux du salon. Cela est naïf et vit, ne pêchant peut-être (c'est drôle!) que par excès de vérité. M. Sallé peint ce qu'il voit, tel quel. Ses *Vignerons* de cette année, comme ses *Sabotiers* de l'an passé, se montrent à nous chacun dans la pose qui convient à leur travaux divers, avec leurs outils au complet et tous les accessoires nécessaires à l'explication de leur métier. C'est en quelque sorte de la technologie. Mais cela n'est pas cherché, et résulte d'une compréhension naturelle et sans prétention de la vie à laquelle cet artiste simple assiste et veut nous faire assister. Avec cela, de bons portraits où cette simplicité se retrouve, unie à d'excellentes qualités de peinture.

Girier Saint-Cyr.

Le matin (N° 380).
Le soir (N° 381)

Un coloriste, un oseur! On respire là à pleins poumons! Ce sont bien là les grands effets des heures crépusculaires qu'aime l'artiste aux yeux désireux d'éblouissements ou de mystères.

Le tableau du matin est fait un peu à la diable, mais ce qu'on y voit, bien clair, bien net, c'est un tempérament puissant et vivace.

Charles Beauverie.

Buvette des pieds humides (N° 71).

M. Beauverie garde encore de ses défauts : lourdeur de touche et de dessin et goût peu délicat. Comme effet de neige et de brouillard, son tableau n'est pas réussi, mais ses personnages sont excellents d'allure et de physionomie; la scène est vraie. C'est en somme un très-grand progrès et une bonne toile.

Seignemartin.

Don Quichotte dans l'hôtellerie (N° 707).

Petit tableau placé trop haut, non dans notre estime (style Rochefort). Ce n'est là qu'une esquisse, mais l'effet, bizarre et étrange, est vrai et saisissant. Don Quichotte préside, héroïque, la table entourée de belles dames et qu'éclaire la lampe pendue au plafond. Indiqué du bout du pinceau, tout y est couleur locale, allures du temps, et l'on croit lire une page de Michel Cervantes.

Joanny Domer.

Un Secret (N° 282).
Dans le Parc (N° 283).

Spécialité de dessins rehaussés et de citations plus ou moins galantes dans le livret, dont il occupe généralement une page au moins. Cette année cependant un peu de modération, et au plus quelques vers d'Emile Augier.

Aimez vous ces dessins aux arbres réguliers,
Comme l'on n'en voit plus par bonheur qu'en gravure...

M. Domer exposait autrefois des tableaux, ils deviennent rares. Nous avons vu de lui des peintures murales d'une certaine valeur, quoique son talent ne soit point encore très-mûr.

Rérolle

Etude d'après nature (N° 639).

Les artistes ont tous remarqué cette petite étude qui leur rappelait la façon de sentir, de voir et de peindre de M Vernay, dont M. Rérolle est d'ailleurs élève. Les *bourgeois* y reconnaîtront aussi cette ignorance voulue du fini et du faire adroit qui a voué à jamais, paraît-il, les toiles de M. Vernay à la salle dite de la Momie et à celle des Plâtres. Leur exécration n'empêchera pas que l'étude de M. Vernay (N° 784), la seule que nous ayons pu voir malgré sa mauvaise place, est charmante de tous points.

Ne comprenez pas, très-bien! cela vous regarde, mais ne cachez pas!

Belliveaux.

Un Chanteur (N° 78).

Peignant d'habitude les vierges
Avec la cire des saints cierges,
De la colophane il se sert
Pour peindre un chanteur de concert.

M. Paul Chauvin.

Jeune Vénitien dans une barque (N° 210).

Un des nombreux élèves de l'école Chatigny. M. Chatigny professe un genre de peinture qui, sous prétexte de *florentin*, rappelle fatalement l'*étrusque*. Rien ne peut donner une idée plus juste de cette école que la toile de M. Chauvin représentant un *Artiste jouant avec des cocottes en papier*.

Sculpteurs.

Décidément l'Exposition de sculpture à Lyon n'est jamais brillante. Si elle n'était encore que peu brillante! Mais il est triste que M. Fabish nous montre des bustes pareils, et ceux de M. Bonnet, poncés, poncifs, ne peuvent avoir la prétention de nous initier aux grandeurs de l'art sculptural. Quant à M. Carpeaux, nous ne lui sommes réellement pas reconnaissants de nous avoir envoyé ses terres cuites, l'Exposition (même de la Société) ne devant pas être un bazar et ces œuvres déjà vieilles étant tombées dans le commerce.

Nous avons néanmoins remarqué un buste de M. Textor qui a de grandes qualités de franchise; avouons que ni l'œuvre, ni son numéro, ni le nom de l'auteur ne sont inscrits sur le livret.

O. de Cocquerel.

Nature morte (N° 223).
Portrait de Mme de C... (N° 224).

Il manque un troisième tableau que la Société a jugé à propos de refuser et qui est exposé chez M. Dusserre, *le Choix d'un collier*. Il paraît que nous avons des yeux moins pudibonds que ces messieurs et que leur charpentier; nous n'avons vu là qu'une excellente peinture, des accessoires très bien peints et une superbe étude de femme, franche et vivante, trop vivante, disent-ils :

O Société, chère Société, qui, sous prétexte d'encouragement aux arts, fais une rente annuelle à M. Ponthus Cinier et à M. Appian, plus je pénètre tes secrets, plus je t'admire!

PIVOINE

(1) Notre collaborateur Jean Rapin cède aujourd'hui la plume à son confrère Pivoine, auquel nous laissons, bien entendu, toute liberté d'appréciation, quoique nous ne partagions pas toujours ses opinions parfois légèrement *chevelues*.

(N. D. L. R.)

Le ministère des honnêtes Jeans-Jeans

—

« *Air connu* »

Vraiment vous nous la baillez belle,
O ministres *homogénants*.
Qui rabachez en ritournelle :
« Nous sommes tous d'honnêtes gens! »
Dès longtemps une chansonnette,
L'ignorez-vous, a dit crûment :
« On est bien forcé d'être honnête
Quand on n' peut pas faire autrement! »

Vous appelez, je le suppose,
Etre honnêtes, ne pas oser,
Aux bills que le pays propose,
Un *nescio vos*, opposer;
Messieurs les ministres vous êtes
A la merci du parlement;
« On est bien forcé d'être honnête
Quand on n' peut pas faire autrement! »

Vous appelez, gens d'équilibre,
Etre honnêtes, vous souvenir
Que la France a soif d'être libre,
Et vous forcera de tenir
La promesse formelle et nette
Que vous lui fites récemment.
« On est bien forcé d'être honnête
Quand on n' peut pas faire autrement!

Il est passé le temps des vices-
Empereurs et des grands vizirs,
Le despotisme et ses sévices
Auront désormais des loisirs;
Allons, messieurs, payez vos dettes,
Ou gare au déménagement!
« On est bien forcé d'être honnête
Quand on n' peut pas faire autrement! »

Nous sommes las des bavardages,
Ce sont des actes qu'il nous faut,
Et nous vous casserons aux gages
Si ces actes nous font défaut;
Si, trop languir, vous nous les faites,
Nous vous prouverons nettement
Qu'on est bien forcé d'être honnête
Quand on n' peut pas faire autrement.

G. RÉMY

THÉATRES

Variétés. Enfin les Variétés tiennent un succès un succès franc et de bon aloi. Les *Brigands* ont opéré ce miracle, et je ne serais pas étonné si avec cette seule pièce, le petit théâtre du cours Morand, avait la chance d'achever sa campagne en attendant que son directeur passe aux Célestins avec armes et bagages.

Lorsque M. Lamy vint prendre en main la direction des Variétés avec une troupe complète, une troupe de drame, comédie et opérette, insuffisante pour jouer tous ces genres à la fois, n'ai-je pas dit que le seul élément de réussite était dans l'opéra bouffe, en dehors de tout autre espèce de spectacle? L'évènement n'est-il pas venu justifier mes prévisions? Toutes les fois que M. Lamy a voulu aborder la comédie ou le drame, (sauf le dimanche), ses artistes on joué devant une salle a peu près déserte, tandis que la *Vie parisienne*, *la belle Hélène*, et quelques ouvrages *ejusdem farinæ*, on rencontré des amateurs en nombre assez respectable pour faire des recettes.

En se réservant exclusivement l'opérette et l'opéra-bouffe, M. Lamy aurait pu diminuer son personnel tout en renforçant sa troupe de quelques sujets plus capables d'interpréter Offenbach et ses librettistes; les frais d'exploitation eussent été moindres, les recettes plus assurées, et M. Lamy serait peut-être arrivé à désensorceler les Variétés. Tandis qu'en essayant une concurrence impossible avec le théâtre des Célestins, l'échec était presque inévitable.

Encore une fois le proverbe a raison; qui trop embrasse mal étreint.

La partition des *Brigands* contient un certain nombre de morceaux à signaler : l'air *des bottes* et le duo d'amour entre Fiorretta et le petit fermier, au premier acte, dans le second, les ravissants couplets du notaire et ceux du comte de Gloria Cassis. Le dernier acte est plus faible comme composition. Par exemple il faut s'attendre à trouver pas mal de réminiscences d'œuvres antérieures d'Offenbach, péché dans lequel le maestro tombe souvent.

L'exécution *des Brigands* est aussi bonne que possible. Si les rôles secondaires sont assez mal tenus par MM. Mauléon, Ricquier, Miégeville, Octave et Mme Rochette, en revanche les personnages importants ont des interprètes largement suffisants. M. Lamy est simplement ébouriffant dans le rôle de Piétro, M Rochette (Falsacappa) quoique un peu froid et monotone s'est tiré convenablement du sien et M. Chamerlat est un excellent caissier. Mme Lamy est un fort gentil fermier, et Mme Marius, une Fioretta très réussie, très-gaie, surtout très gaie, même trop. Il est bon de rire, quand on a la dent blanche, mais rire à tout propos, en parlant, en chantant, en ne disant rien, c'est abuser un brin.

Les chœurs vont bien, la mise en scène est très soignée, les costumes tout battant neufs, aussi je souhaite aux *Brigands* tout le succès qu'ils méritent et qui ne peut leur manquer.

Lundi, 28 février, première représentation des *Martyrs*, au bénéfice de Mme de Taisy.

Nous souhaitons, bien entendu, une chambrée complète à notre remarquable chanteuse Falcon.

G. LAURENT.

La presse parisienne va s'enrichir d'un journal nouveau, véritablement original et dont le succès nous paraît certain. **Le Dossier**, *journal des faits illustrés*, paraîtra à l'imprimerie Kugelmann, 13, rue du Helder, le 26 février, sous la direction de M. Henry Marsey.

Faits curieux ou étranges, crimes, attentats de toute nature, procès de Cour d'assises et de police correctionnelle; il enregistrera tout ce qui excite la curiosité ou passionne l'attention publique. De magnifiques dessins reproduiront les scènes pittoresques ou terribles des faits les plus importants. Le prix du *Dossier* est de 15 centimes le numéro, l'abonnement de 10 fr. par an.

Pour tous les articles non signés

Le Directeur-gérant, E.-P. LABAUME.

LYON. — Impr. LABAUME, cours Lafayette, 5.

AU BAT D'ARGENT

GRANDE MAISON DE BLANC

LYON, 9, rue Impériale, 9, LYON

TROUSSEAUX — LAYETTES

Grande Mise en Vente d'Articles spéciaux en

TOILE, BLANC, LINGE DE TABLE, MOUCHOIRS, RIDEAUX, LINGERIE, DENTELLES, LINGE CONFECTIONNÉ BONNETERIE, CHEMISES POUR HOMMES, ETC.

Le privilége exclusif des Magasins du BAT-D'ARGENT est de pouvoir offrir des assortiments qu'on ne saurait trouver dans aucune autre maison, et en raison de l'importance de ses opérations de vendre meilleur marché que qui que ce soit

Nota. — Tout achat fait à la Grande Maison au BAT-D'ARGENT, qui laisse le moindre regret, est annulé. Toute Marchandise qui cesse de plaire est échangée ou remboursée, au gré de l'acheteur

---

PALAIS DE L'ALCAZAR

CARNAVAL 1870

Tous les Samedis

NUIT FÉERIQUE

Parée, Masquée et travestie

Tous les Dimanches

SOIRÉE

Parée, Masquée et Travestie

LA SILENCIEUSE

MACHINES A COUDRE

BRODEUSES, BOUTONNIERES

de tous systèmes

pour Familles et Ateliers

garanties de 1 an à 5 ans, de 50 f. à 450 f.

Maison de gros et détail

J.-P. MOLLIERE

Rue Impériale, 61 et 63, Lyon

Plusieurs médailles d'or (82-12)

SIROP et PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

préparé AU **Sucre – Candi**

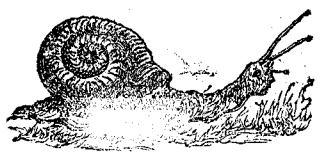

33 ans DE **Succès**

Le **Sirop** et la **Pâte d'Escargots** préparés par MALIGNON est le pectoral que recommandent nos célébrités médicales. Sa supériorité est incontestable contre la toux, l'asthme, les catarrhes chroniques et les affections de poitrine; aucun ne réunit autant de qualités essentielles et n'atteint mieux son but: guérir souvent, soulager toujours, tel est le résultat infaillible de son emploi. Ne pas confondre cette **PRÉPARATION SPÉCIALE**, fruit de longues recherches, avec les autres Pâtes et Sirops qui portent le même nom sans avoir la même efficacité.

Exiger le cachet de l'inventeur sur toutes les boîtes et flacons.

Seule Fabrique à Lyon chez *MALIGNON, pharmacien, rue Mercière*, 33.—On peut s'en procurer dans toutes les Pharmacies de France et de l'Etranger. — Pour 3 ou 4 boîtes, envoi franco.

Prix : 2 fr. la bouteille, 1 fr. 50 la boîte. (94-12)

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

D'un goût et d'un parfum des plus agréables, est reconnu **depuis 30 ans** pour être le cordial par excellence qui ouvre le mieux l'appétit et facilite le plus promptement les fonctions de l'estomac. **Il favorise supérieurement la digestion**, calme les maux de tête, de nerfs, les spasmes, remédie aux défaillances et dissipe à l'instant le moindre malaise. En cas de **rhumes** ou de **refroidissement**, son emploi dans une infusion bien chaude est souverainement efficace.

En flacons de **2** et **1** fr. (avec l'instruction), portant le cachet de l'inventeur, **H. de Ricqlès**, cours d'Herbouville, 9, **à Lyon**.

Dépôt dans les principales pharmacies et maisons d'épiceries fines.

Exiger sur les flacons la signature de **H. de Ricqlès.** (108)

HERNIES Sans opération, guérison prompte et parfaite garantie par les faits. En conséquence, plus de bandages. S'adresser à M. Gaillard, médecin de la faculté de Montpellier, domicilié à Lyon, quai de la Charité, 1. (58-13)

---

33 Ans de Succès

ROB-SAVARESI, DÉPURATO-TONIQUE Perfectionné

pour la parfaite guérison des

MALADIES SECRÈTES

Faiblesse des organes, Pertes, Abcès, Ulcères, Tumeurs, Éruption à la peau, Affections cutanées et Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant *dépuratif* le dispensent de tout éloge et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondances

s'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de première classe **rue Pizay, 12**, au premier étage, **Lyon**

allée de traverse rue de l'Arbre-Sec 9 (37)

BEAUTÉ des Mains, du Visage. — Guérison des Gerçures, Pellicules, etc. par l'emploi de la **CRÊME SIMON**

Rue Impériale, 89. — Se méfier des nombreuses contrefaçons. (24-0)

ELIXIRS PUY

N° 1 et N° 2

L'Elixir N° 1 guérit radicalement toutes les maladies de poitrine, d'estomac, aigreurs, crises, crampes, gastrites, vomissements, crachements de sang, perte d'appétit, oppression et maladies intestinales, guérit aussi les enfants par l'expulsion des vers.

L'Elixir N° 2 est un dépuratif puissant pour purifier le sang de toute âcreté et humeur, tels que rhumatismes de toute nature, dartres vives et de la peau, maladies secrètes, anciennes et contagieuse, sans laisser aucun reste du virus.

Dépôts principaux chez PUY, inventeur, rue Neuve-des-Charpennes, 41, il reçoit tous les jours principalement de 3 heures à 8 heures du soir, — chez son gendre, herboriste, petite rue de Cuir, 10 (Croix-Rousse), — chez DECHENAUX, pharmacien-préparateur, rue Ferrandière, 42.

On peut s'en procurer chez tous les pharmaciens et herboristes et dans toute la France. (107-4)

VOULEZ-VOUS un Portrait joignant à une **Ressemblance garantie** tous les **perfectionnements artistiques** dont la photographie est susceptible? Allez chez

TERRISSE PÈRE & FILS

1, Place des Cordeliers, 1

LYON (26-0)

M. COCHARD, changeur, 6, *rue Impériale*, offre de vendre des Obligations de la

VILLE DE PARIS (1865)

et du

CANAL DE SUEZ (1868)

pour le tirage du **15 mars** dont les principaux lots sont de **150,000, 50,000, 25,000, 10,000, 5,000, 2,000 f.**, etc.

Cinq jours après le tirage, les preneurs auront la faculté de résilier, en abandonnant la somme de **10 fr.** par obligation, sans autres frais (96-3)

CONSERVATION DE LA VUE Nous engageons les personnes dont la vue est fatiguée par le travail ou affaiblie par l'âge, à s'adresser directement à **M. Michel CAN**, opticien, 20, RUE TERME, près les Terreaux. (112)

LE

GUIDE-INDICATEUR

DE LA VILLE DE LYON

1870

Est en vente au Bureau de l'Imprimerie, cours Lafayette, 5

et aux **FACTEURS-REUNIS**, passage des Terreaux